

Fonctionnaires et hommes d'affaires au Mali*

LE Mali étant l'un des pays les plus pauvres de la planète si l'on considère les statistiques du produit par tête, il peut paraître curieux de consacrer à son sujet une étude sur le monde des affaires. Parler d'accumulation et de fonctionnement de l'État dans un pays qui, précisément, est réputé pour la faiblesse de son industrie et l'incurie de son administration peut sembler relever de la gageure. Domaine de prédilection des anthropologues, des organisations humanitaires et des experts, le Mali laisse peu de place à ceux qui estiment qu'il y existe une économie, une organisation sociale et une histoire.

Mais ceci est superficiel : il faut aller au-delà des clichés sur les PMA (pays les moins avancés), le produit par tête et le secteur informel. L'Afrique, et particulièrement l'Afrique sahélienne (la plus pauvre), doit sortir du domaine de la négativité où on l'a enfermée si longtemps, pour accéder à une existence pleine et entière. Contrairement à ce qu'affirment les experts en sous-développement ou en mal-développement, et dont R. Dumont est la caricature, les économies des pays africains sont parfaitement adaptées à leur objet. Mais tout le problème est de savoir repérer cet objet, et ce n'est pas en chaussant les lunettes de l'Occident pour voir en négatif tous les défauts de ces économies, qu'on parviendra à en comprendre les ressorts. Si le fonctionnement de ces pays semble aberrant, c'est peut-être parce que les valeurs qui y occupent la première place ne sont pas les nôtres. Mais si on essaie de se dépayser un peu et de relativiser les caractéristiques de notre système, on s'apercevra alors que l'Afrique n'est peut-être pas aussi irrationnelle qu'il y paraît, et que la corruption et le népotisme recouvrent des prin-

(*) Cette recherche a été effectuée dans le cadre de l'ATP « Politiques et stratégies de développement dans le Tiers-Monde », CNRS.

cipes culturels sous-jacents qui ont un sens pour les populations concernées. Échapper au moralisme et au « rousseauisme » ambiants (« Si tu vas à l'école, tu mangeras ton porte-plume »), telle est, à mon avis, la tâche primordiale.

Le monde des commerçants

Dans un pays qui connaît une tradition multiséculaire de commerce à longue distance, il ne faut pas s'étonner de retrouver à l'époque contemporaine des groupes qui opéraient déjà avant la colonisation. Toutefois, depuis une dizaine d'années, le secteur du commerce privé a subi des changements notables. C'est ainsi que certains groupes comme les Kooroko ont pratiquement disparu de la scène commerciale ou sont cantonnés dans des secteurs déclinants ou à faible rentabilité du capital (cola par exemple), alors que d'autres ont maintenu leur assise, voire même ont accru leur influence : il s'agit notamment des Marka et des Jawanbe qui exercent un rôle majeur dans le commerce général d'importation et d'exportation (bétail, produits du cru, tissus, quincaillerie, etc.). À côté de ces communautés qui se caractérisent par une certaine solidarité interne (les Jawanbe, par exemple, peut-être en raison de leur petit nombre et de leur très forte endogamie ont la réputation d'être extrêmement solidaires), il existe des commerçants très riches dont les ancêtres n'exerçaient pas le commerce à l'époque précoloniale. On peut dire qu'à l'heure actuelle, tout le monde fait ou est susceptible de faire du commerce, quelle que soit son origine sociale, géographique ou ethnique.

Parmi ces commerçants, il faut distinguer plusieurs catégories :

— Ceux qu'on pourrait appeler les commerçants traditionnels. Il s'agit en général d'hommes assez âgés, ayant fait le pèlerinage à la Mecque, le plus souvent illettrés et qui utilisent des méthodes commerciales séculaires (crédit basé sur la confiance, etc.).

Pourtant certains d'entre eux ont réussi à prendre pied dans le secteur industriel : El Hadj Dossolo Traoré dans la boulangerie et la sacherie, les frères Bathily dans le textile, El Hadj Tenemakan Doumbia dans les piles, Sori Konanji dans la peinture, les frères Haïdara dans l'industrie métallique, etc. (1). Cette pénétration est l'indice d'un très grand dynamisme de leur part et fait preuve d'un souci certain d'assurer le développement industriel du pays. Cependant dans plusieurs cas, ces entreprises sont gérées par des cadres maliens, des Libanais ou des Européens.

(1) Pour des raisons faciles à comprendre certains noms ont été modifiés.

— Les fils de ces commerçants ont souvent effectué des études secondaires ou supérieures. Ils se lancent à leur tour dans les affaires en bénéficiant de leur culture, soit sous la direction de leurs aînés, soit sous leur propre responsabilité. Certains gros marchands de Bamako ont ainsi des enfants qui travaillent avec eux et qui ont été formés dans des écoles de gestion aux États-Unis (Sidi Boubakar Bally par exemple). D'autres ont monté à leur propre compte des entreprises, dont la gestion est totalement informatisée (Modibo Keita).

D'une façon générale, ce qui frappe lorsqu'on fréquente les boutiques ou les bureaux de ces commerçants, c'est la présence de jeunes diplômés qui ont renoncé à entrer dans la fonction publique en raison de la faiblesse des salaires et qui ont choisi de faire du commerce. Il y a là un changement d'attitude du milieu marchand qui se traduira sans doute, à terme, par l'orientation de plus en plus fréquente de ces enfants de commerçants vers les études de gestion.

— La troisième catégorie d'hommes d'affaires est constituée par les jeunes diplômés et par les anciens fonctionnaires (enseignants, cadres de la fonction publique) ayant abandonné le service de l'État pour monter leurs propres entreprises. Cette tendance est de plus en plus marquée au Mali, comme dans d'autres pays d'Afrique, à la suite des recommandations et des pressions de la Banque mondiale et du FMI, qui se traduisent par la compression des effectifs des sociétés et entreprises d'État, l'instauration d'un concours d'entrée dans la fonction publique et par certains avantages à ceux qui veulent se lancer dans les affaires (prêts bancaires).

Les rapports entre le premier groupe, celui des commerçants traditionnels, et les deux autres, celui des enfants de commerçants et celui des « nouveaux entrepreneurs », ne sont pas toujours empreints de la plus extrême cordialité, compte tenu de pratiques commerciales et de schèmes culturels différents. La prudence et le respect de certaines règles de conduite des uns contrastent avec l'ardeur et la grande liberté des autres. Aux pratiques redistributives des premiers, s'oppose la rétention des seconds.

— Enfin, il faut noter la présence au Mali de deux autres catégories d'opérateurs : celle des Libano-Syriens et celle du capital privé étranger. Les Libano-Syriens, dont certaines familles sont installées dans le pays depuis plusieurs décennies, ont su conserver leurs biens sous l'ancien régime et ont profité du renouveau des affaires pour percer au niveau commercial et industriel (2). On peut citer quelques noms : le groupe Achcar (pâtes alimentaires, biscuiterie, confiserie, meunerie et importation de riz), Sabbague (boulangerie, res-

(2) Certains Libano-Syriens ont d'ailleurs la nationalité française.

tauration, aviation), Azar (piles), etc. Le capital privé étranger, comme on le verra plus loin, s'est retiré ou se retire de certains secteurs mais investit dans d'autres, à la faveur de la politique de libéralisation et de privatisation.

Les relations entre les opérateurs privés et l'appareil d'État

Bien que, sous le régime de Modibo Keita, les relations entre les commerçants et l'appareil d'État aient été marquées par une grande hostilité, ce qui a provoqué l'exode d'un certain nombre de commerçants et l'exportation massive de capitaux sous une forme frauduleuse (3), il n'en reste pas moins que, dès cette époque, la bureaucratie malienne comportait un pôle marchand. C'est ainsi que le beau-frère du Président, El Hadj Camara, était le président de la Coopérative des transporteurs et le marchand le plus riche de Bamako. Dans la même société que ce dernier, figurait El Hadj Bakoroba Tounkara qui, à l'époque où il est décédé, voici cinq ans, était le commerçant le plus fortuné du Mali. De même Mamadou Diakité, qui était diamantaire lorsqu'il fut expulsé de Guinée par Sekou Touré, fut recueilli par Modibo Keita et devint le commerçant attiré de son épouse.

Les relations symbiotiques entre le pouvoir et les commerçants n'ont fait, bien entendu, que croître et embellir depuis 1968, date de l'arrivée des militaires au pouvoir. Ceci a pris, tout d'abord, la forme de la ruine du secteur public, processus qui a été mené sciemment par le pouvoir, en liaison étroite avec des commerçants qui servaient de prête-noms à certains dirigeants.

Sekou N'Daw était ainsi le transporteur attiré de Tiekoro Bagayogo, le directeur de la Sécurité, avant que celui-ci ne soit évincé du pouvoir en 1978. De même M. Dramé a-t-il créé la STN (Société des transports nationaux) avec l'appui du ministre Oumar Diara. La création de ces deux entreprises a provoqué la ruine et la disparition de la CMTR et de la SAT, les deux sociétés étatiques de transport.

La COMATEX, usine textile d'État, a été vidée de sa substance par les commerçants de tissus qui ont obtenu des remises importantes pour exporter, mais qui ont revendu les produits sur le marché local. Ces mêmes commerçants ont mis en difficulté ITEMA (usine de textile appartenant pour moitié à l'État malien et pour moitié aux frères Willot), en se livrant à des importations

(3) L'actuel président de la Chambre de commerce, Isaka Diara, qui est le frère d'Idrissa Diara, lequel fut secrétaire politique de l'USRDA, s'est réfugié en Côte-

d'Ivoire au moment de l'indépendance à la suite de la mise en place de la politique d'étatisation de la traite et n'est revenu au Mali qu'en 1967.

massives de tissus pour ensuite racheter les parts des frères Wilot lorsque ces derniers se sont retirés. Actuellement, les actionnaires privés d'ITEMA (66 % du capital) ont obtenu du gouvernement l'obligation pour tous les commerçants maliens d'acheter un quota de production de l'usine pour avoir l'autorisation d'importer. Ils bénéficient également de marchés captifs dans le secteur étatique.

De la même façon, l'Office du Niger a été équipé en tracteurs Fiat importés par l'agence Faucon, grâce au frère du PDG de cette société qui y exerçait les fonctions de comptable. La société d'État Mali-lait est approvisionnée en lait par le ministre Cheikh Sy qui fixe lui-même les prix.

La SOMIEX, qui possédait le monopole d'importation et d'exportation d'un certain nombre de produits de base et qui a servi de tremplin à de nombreux chefs d'entreprises privées, a été contrainte de sous-traiter l'importation du sucre à des commerçants. Elle s'est également vue amputée de son activité dans le commerce de détail, ses magasins ayant été revendus à des commerçants privés et il n'est pas exclu que l'exportation du coton produit par la CMDT lui échappe également.

En dehors du pillage du secteur d'État opéré par les entreprises privées maliennes en étroite collaboration avec les dignitaires du régime, la politique de privatisation menée sous l'égide de la Banque mondiale et du FMI depuis 1981 a également abouti à l'entrée de capitaux étrangers dans plusieurs sociétés et entreprises d'État : SOCIMA (ciments), Société hôtelière du Mali, Air Mali, etc.

Les relations entre le secteur privé et l'État, qui pouvaient paraître ambiguës sous l'ancien régime, sont maintenant très claires. Au Mali, il n'existe en fait qu'une seule classe dominante. Celle-ci comporte deux pôles : un pôle bureaucratique et un pôle marchand, qui ont pour fonction de mettre le pays en coupe réglée. Car, au-delà du débat portant sur les mérites comparés du secteur public et du secteur privé, c'est bien l'extorsion d'un surplus sur la grande masse de la population, et en particulier la paysannerie, qui est en cause. Tout se passe comme si le secteur public, ou ce qu'il en reste, n'était là que pour servir de lieu de prédation au secteur privé. L'objectif principal (le prélèvement du surplus) reste bien entendu le même ; ce qui change, ce sont les vecteurs ou les supports du prélèvement, c'est-à-dire les hommes. La question est de savoir qui prélèvera, si les commerçants remplaceront les fonctionnaires ou si ces derniers conserveront tout de même un certain rôle économique.

Jusqu'au mois d'octobre 1986, il semblait bien que les opérateurs privés l'avaient emporté sur la bureaucratie, lorsqu'au grand

dam des bailleurs de fonds internationaux, le Président lui-même a donné un coup d'arrêt au processus de privatisation en restituant à la SOMIEX le monopole d'importation du sucre. En réalité, il ne s'agit pas, comme on serait tenté de le croire, de sauvegarder les « acquis du peuple », mais bel et bien de maintenir la surface prédatrice d'une partie de la bureaucratie. Tel est d'ailleurs le dilemme devant lequel se trouve placé tout État libéral qui, pour aller jusqu'au bout de ses convictions, est à la limite obligé de se saborder.

Lieux de prédation, moyens d'accumulation et origines de la fortune

De ce qui précède, il résulte que les relations avec l'appareil d'État jouent un rôle prépondérant dans les mécanismes d'accumulation au Mali. Parmi la trentaine de grosses affaires recensées, la moitié d'entre elles ont démarré ou ont prospéré grâce à l'appui ou pour le compte de dignitaires du régime. Les liens entre les sommets de l'État et le monde des affaires sont délicats à élucider avec précision, puisque les informations qu'on peut recueillir à ce sujet proviennent de rumeurs difficilement contrôlables. Pourtant la société malienne étant beaucoup plus transparente que la nôtre, il est certain qu'il faut accorder à ces rumeurs tout le poids qu'elles méritent. On peut distinguer plusieurs types de liaisons entre hommes d'affaires et dirigeants :

— Tout d'abord, il existe un certain nombre d'entreprises où le chef de l'État, notamment par l'entremise de son épouse, de son entourage ou de ses ministres, possède des intérêts et touche des dividendes. Il faut d'ailleurs remarquer à ce sujet qu'au Mali, comme dans beaucoup de pays africains, il est considéré comme tout à fait légitime de faire fortune dans l'agriculture (plantations), dans le commerce ou l'industrie, et d'assumer parallèlement des fonctions dans le domaine politique (4). Mais au-delà de la participation directe de la classe politique au secteur privé, il existe d'autres formes d'intervention de la puissance publique. Le goulet d'étranglement majeur du développement industriel et commercial est en effet constitué par le resserrement du crédit et, de ce fait, il est absolument indispensable à un opérateur ne disposant pas de capacités de financement personnel suffisantes, de bénéficier d'un appui politique pour obtenir l'aval des banques. L'obtention de crédits bancaires par le biais de protections politiques est ici sans doute

(4) Le Président possède ainsi plusieurs centaines d'hectares de cultures maraîchères dans la région de Baguineda. La Présidente

a récemment fait interdire l'importation de bananes plantains de Côte-d'Ivoire pour écouler la production de son domaine.

l'un des principaux leviers de l'accumulation du capital. Il faut également ranger les phénomènes de corruption et de détournement qui sont à l'origine d'un certain nombre de fortunes parmi la catégorie des relations privilégiées unissant le monde des affaires à l'appareil d'État.

— La deuxième source d'accumulation du capital est représentée par l'héritage. Un certain nombre de commerçants ont ainsi réussi à percer dans le domaine commercial et industriel, grâce à la fortune héritée de leurs pères. C'est notamment le cas pour certains Jawanbe qui ont utilisé les troupeaux familiaux pour investir dans d'autres activités. Il est important de souligner cet aspect, car l'éparpillement de l'héritage est souvent avancé comme une des raisons expliquant la faiblesse de l'accumulation et l'absence de dynasties commerciales et industrielles en Afrique.

— La troisième cause d'enrichissement est relative à ce que les Maliens nomment l'« aventure », c'est-à-dire la migration. Celle-ci peut revêtir plusieurs formes. Le commerce du diamant au Zaïre et le commerce de l'or entre l'Afrique de l'Ouest et l'Europe en sont des illustrations frappantes et sont à l'origine de quelques-unes des plus grosses fortunes maliennes (MM. Yatassay, propriétaire de l'immeuble Sahel Vert, Sylla, président de la Bank of Africa et de la Soproma, Semega, etc.). Mais il peut également s'agir de travailleurs qui ont mis à profit leur séjour en Europe, pour acquérir une qualification (cas d'Ibrahima Touré, représentant de Mitsubishi), ou de proches de chefs d'État africains (Babani Cissoko, conseiller de M. Omar Bongo).

— La quatrième source d'accumulation repose sur les relations de travail entretenues pendant la période coloniale ou depuis l'indépendance par des employés avec des maisons de traite ou des sociétés européennes. On constate en effet que plusieurs entrepreneurs maliens, comme Sori Konanji, Tiemoko Niono (assurances Soutra) et Madou Makhadji (UMIMA, CAMA et Manutention africaine), sont d'anciens employés de ces sociétés. Ils ont profité du départ précipité de celles-ci, au moment de l'indépendance, ou des difficultés qu'elles ont connues ultérieurement, pour reprendre les fonds de commerce à des conditions extrêmement avantageuses. Il est certain, de ce point de vue, que les opérateurs français ont une position beaucoup plus fragile que les Libano-Syriens dont chaque famille possède un représentant dans l'appareil d'État.

— Enfin, certains hommes d'affaires ont pu réunir les fonds nécessaires au lancement d'une entreprise sans avoir recours aux banques, grâce aux liens qu'ils ont su nouer avec des investisseurs étrangers, occidentaux notamment. Font partie de cette catégorie Amadou Diatigi Diara (SEHOMA) et Nimaga n° 1 (Jumbo cube). Ces différentes sources d'accumulation ne sont évidemment pas exclusives les unes des autres, et certains commerçants et indus-

triels ont fait jouer plusieurs facteurs en leur faveur : l'héritage et les relations avec le pouvoir par exemple. L'existence de ces différentes catégories d'opérateurs témoigne du dynamisme du monde des affaires malien en dépit d'une conjoncture économique qui a été longtemps morose. Le Mali a en effet traversé une longue période de sécheresse, ce qui n'a pas favorisé l'élévation du niveau de vie de la grande majorité de la population. A cette cause de freinage viennent s'en ajouter d'autres qui entravent l'essor de l'économie et, par conséquent, la capacité de ses hommes d'affaires : prix élevé de l'énergie, enclavement du pays, perméabilité des frontières, héritage juridique de l'ancien régime, faible densité de la population, etc.

Si tous ces facteurs sont des obstacles à l'émergence d'un secteur industriel, ils sont en même temps des adjuvants puissants du commerce. Tout se passe, en effet, comme si la situation économique du pays avait pour conséquence de favoriser le commerce aux dépens de l'industrie. D'abord parce qu'en opérant sur le marché parallèle ou en exportant frauduleusement, les commerçants ont provoqué la perte de plusieurs entreprises industrielles : SIKA Mali (karité), SEPAMA (huilerie d'arachide), TAMALI et TAPROMA (tannerie). Ensuite parce que la pratique séculaire du commerce fait de chaque Malien un homme d'affaires en puissance, et ceci particulièrement au sein de la fonction publique où l'économie souterraine permet de pallier l'insuffisance et l'irrégularité des salaires.

Cette omniprésence du commerce qui fait du négoce l'horizon social de chaque Malien, se traduit également par l'existence d'une diaspora marchande dont on trouve des représentants dans des lieux aussi éloignés qu'Anvers, Genève, Singapour ou Tokyo. L'existence de cette diaspora interdit de considérer l'économie de ce pays de façon isolée, car celle-ci reçoit les apports des commerçants fixés à l'étranger et fait office de plaque tournante pour la collecte d'un certain nombre de produits primaires destinés à l'exportation (l'or d'Afrique de l'Ouest, par exemple) ou pour la redistribution de produits manufacturés vers les pays limitrophes (pièces détachées de cycles, entre autres). Face au dépérissement de l'État, se développe une économie mercantile en partie visible et déclarée, et en partie invisible et non enregistrée. Aux facteurs de blocage de l'industrie, il faut en effet ajouter celui de la fiscalité : celle-ci est plus lourde pour l'industrie que pour le commerce d'importation, et elle frappe davantage les entreprises ayant pignon sur rue que celles opérant dans l'ombre.

Pour une anthropologie du monde des affaires...

Le foisonnement de l'économie marchande interdit de considérer le Mali comme un pays sous-développé ou moins avancé (PMA). Ces catégories, qui sont celles de l'économie politique, ne permettent pas d'appréhender les mécanismes qui sont à l'œuvre dans une grande partie du continent africain. En fait l'économie malienne, loin d'être extravertie, est parfaitement adaptée à son environnement et à ses structures sociales. Si elle n'embraye pas sur un processus d'industrialisation à l'européenne, ce n'est pas seulement à cause de la domination exercée par les pays développés, mais également en raison de la nature même de ce pays. A cet égard, il faut insister sur la nécessité de promouvoir une véritable anthropologie du monde des affaires au Mali. L'économie malienne ne se juge pas uniquement en termes de comptes d'exploitation, de bilans et de ratios de gestion. Il faut parallèlement opérer une lecture anthropologique de phénomènes qui ont essentiellement une nature non marchande.

On pense ici en particulier aux mécanismes de prestation, pré-dation/redistribution qui englobent de larges secteurs de l'économie. Ces phénomènes, qui ne sont pas comptabilisés par les économistes, jouent un rôle majeur en Afrique.

Lorsqu'un chef d'entreprise, par exemple, ne parvient pas à rembourser le prêt que lui a consenti une organisation internationale parce qu'il consomme de façon ostentatoire, lorsqu'un commerçant redistribue des millions de francs CFA à des griots, ou lorsque le Président accorde une licence d'importation de 20 000 tonnes de sucre à un marabout pour que celui-ci achève la construction de sa mosquée, il est difficile d'imputer ces opérations au sous-développement ou à la dépendance.

L'explication ressortit davantage au domaine de la religion ou de l'« évergétisme » (5) qu'à celui de l'économie proprement dit. Au Mali, il existe en effet certaines normes qui modèlent le comportement des acteurs quelle que soit leur origine sociale, et dont la quête d'une réputation (*ka togo nyini*) et la rivalité entre pairs (*fadenya*) sont les exemples les plus marquants.

Si les hommes d'affaires maliens ne sont pas considérés comme des entrepreneurs à part entière, c'est parce qu'ils sont jugés uniquement en fonction des critères de l'économie capitaliste et que par conséquent leur positivité n'apparaît aux yeux des experts occidentaux que comme un manque. Or, pour apprécier pleinement l'environnement social et culturel de l'économie malienne, il est

(5) Cf. P. Veyne, *Le Pain et le cirque*, Paris, Le Seuil, 1976.

nécessaire de resituer le comportement de ces hommes d'affaires dans le cadre qui est le leur, à savoir l'histoire de leur pays.

C'est par rapport au passé, ou plus exactement par rapport à la façon dont ce passé est constamment reconstruit et réinterprété, que se modèle le comportement de ces entrepreneurs. Si les moyens utilisés par ces derniers pour parvenir à leurs fins sont bien des moyens marchands, les fins elles-mêmes ne le sont pas. Elles sont bien davantage à replacer dans le contexte des différentes monarchies et des grands empires qui ont existé dans la région. Baignant dans un univers aristocratique et calquant leur conduite sur les normes édictées par les griots et les marabouts, les hommes d'affaires, comme le reste des Maliens, sont contraints de convertir une partie de leur fortune en prestige social ou religieux. Procéder autrement susciterait l'incompréhension de la grande masse de la population. L'accumulation de richesses, en effet, n'est pas répréhensible aux yeux des habitants de ce pays ; ce qui l'est par contre, c'est leur rétention. Si la redistribution entraîne les bénédictions de ceux qui reçoivent, l'avarice provoque au contraire la malédiction. Quoi de plus important pour les Maliens, surtout les plus riches, que d'éviter les malédictions alors qu'ils n'ont qu'un seul souci, celui d'assurer leur réputation au sein de leur milieu social.

Il n'y a guère que trois catégories sociales qui s'opposent à ce modèle redistributif : les Wahabites, les intellectuels occidentalisés et les jeunes entrepreneurs.

Les Wahabites qui comptent une majorité de commerçants parmi eux condamnent la pratique des dons aux griots et aux marabouts lors des baptêmes et des mariages mais, de façon contradictoire, multiplient les constructions de mosquées et reconstituent dans leurs entreprises des formes de dépendance analogues à celles qui existent dans les confréries.

Les intellectuels occidentalisés dénoncent la corruption, la prévarication et le népotisme, mais leur opposition au régime tient davantage à leur position dans le système et à leur incapacité de monnayer leurs services, qu'à une réelle stratégie politique de rechange.

De leur côté, les jeunes entrepreneurs manifestent également leur intention de rompre avec les pratiques du passé et de se libérer des contraintes familiales mais, dans une société aussi figée que la société malienne, trouveront-ils la force de se couper de leur milieu ?

Quoi qu'il en soit, il semble bien que le modèle clientéliste qui façonne l'ensemble de la société malienne a encore de beaux jours devant lui.

Jean-Loup Amselle
EHESS